

Extrait de délibération

Comité syndical

28 septembre 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi vingt-deux juin à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M BOUCHER Hervé-Loïc a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 septembre 2026
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires, 6 suppléants
Absents, excusés : 11 titulaires, 25 suppléants
Votants : 24

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard,	MARSAULT Hélène	FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, LHERMITTE Jean-François, MARTIN Alexandre, PRIEUR Jean-Michel, RIVault Chantal,	BERNARD Carine, BRESCIA Nathalie, ROUVREAU Sylvain	PIET Marina,	GUIGNARD Bernadette, PERONNET Jany	BOUTIN Patricia
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BARATON Jean-Pierre, BIRE Ludovic, HAYE Nadia, LEGERON Vincent, MICOU Corinne, MOREAU Lionel, OLIVIER Pascal,	BAILLY Christiane, BECHY Sandrine, MEEN Dominique, RICHET Marc,	ROCHEFORT Cécilia	DEDOYARD Philippe, PETREAU Véronique	GUITTON Claude

PNR : Choix de l'emblème du Parc pour le logo du futur Parc naturel régional

Le projet de Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine entre dans les dernières phases de la procédure de création. Parmi les pièces annexes à fournir en vue de l'Examen final de l'Etat sur le projet de Charte il est demandé de présenter l'emblème du Parc qui figurera dans le futur logo du PNR de Gâtine poitevine.

La structure du logo est encadrée par la charte graphique commune à l'ensemble des PNR en France. Le choix porte donc sur l'illustration qui vient s'insérer en blanc monochrome dans l'ovale vert.

La barrière de Gâtine est le motif qui a émergé avec le plus de force lors des événements grand public, mais aussi de manière importante lors des ateliers scolaires dédiés à la réflexion sur le logo. Le Grand Conseil de décembre 2025 a été en partie consacré au logo et la barrière est l'élément qui est revenu en majorité dans les différents groupes de travail.

Elle fait consensus en tant qu'élément identitaire incontournable du territoire. Loin d'être un simple objet technique, la barrière est le trait d'union parfait entre le paysage, le patrimoine et l'économie vivante de la Gâtine poitevine. En structurant les paysages de Gâtine et en valorisant le savoir-faire des artisans et agriculteurs, la barrière de Gâtine symbolise la porte d'entrée de notre mosaïque de qualité et vivante, clé de voute de la Charte.

Deux illustrateurs ont été sollicités pour explorer plusieurs pistes autour de la barrière tout en respectant la charte graphique de la fédération des PNR. Sur la base de ces premières créations, le Bureau du Pays de Gâtine a retenu un illustrateur en lui demandant d'apporter certaines modifications à ses premières propositions.

L'agence Esprit Pub a été sollicité pour accompagner techniquement cette mission et apporter des conseils graphiques sur les créations des illustrateurs et techniques sur l'insertion du futur logo sur les différents supports.

Trois versions graphiques mises au format officiel ont été présentées au comité syndical.

Votes et décisions

○ **Choix de la proposition pour le logo :**

Après débats, un vote à main levée a été organisé pour départager les différentes propositions graphiques :

- **Proposition 01 : 2 voix**
- **Proposition 02 : 0 voix**
- **Proposition 03 : 18 voix**

○ **Modalités d'adoption de la proposition retenue :**

Suite à la sélection de la proposition 03, un second vote à main levée a permis de préciser les conditions de sa validation :

- **Validation en l'état (sans modification) : 3 voix**
- **Validation avec modifications / ajustements : 10 voix**
- Le reste des membres s'est abstenu.

○ **Décisions du Comité Syndical :**

Le Comité Syndical :

- **A sélectionné** la proposition 03 pour constituer le futur logo du PNR ;
- **Demande** un ajustement graphique au niveau de l'arbre têtard pour faire évoluer la forme du tronc et l'ouverture de la barrière.
- **Autorise** M. le Président, ou son représentant, à utiliser ce logo sur tous les documents et supports le nécessitant, une fois cet ajustement réalisé.

Le Secrétaire de Séance
Hervé-Loïc BOUCHER

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication